

# MÉMOIRE PRÉ-BUDGÉTAIRE 2025

Déposé le 23 décembre 2024



**Rédigé par : L'équipe de coordination de l'Alliance MH2**

Hayfa Ben Miloud

Maud Briancourt

Jennifer Hille

Mélanie Miranda

## TABLE DES MATIERES

1. CARTE D'IMPLANTATION DU RÉSEAU MH2 .....	3
2. NOS DEMANDES EN BREF .....	4
3. INTRODUCTION .....	5
4. FINANCEMENT DES SERVICES EN MH2 .....	5
5. FINANCEMENT DES DÉVELOPPEMENTS DU RÉSEAU D'HÉBERGEMENT MH2 .....	13
6. FINANCEMENT DE L'ALLIANCE MH2 .....	16
7. LES SERVICES PUBLICS DONT LES VICTIMES ONT BESOIN .....	19
8. LES SUIVIS DE REBATIR LA CONFIANCE .....	22

## **LIESTE DES ACRONYMES**

AMH2 : Alliance des maisons d'hébergement de 2<sup>ème</sup> étape

ASIFI: accès aux services d'interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire

CLIS : centre local d'intégration des services

CS: charge sociale

DPJ: direction de la protection de la jeunesse

MAH: maison d'aide et d'hébergement

MAMH : ministère des affaires municipales et de l'habitation

MH : maison d'hébergement

MH2 : Maison d'hébergement de 2<sup>ème</sup> étape

MJQ : ministère de la justice du Québec

MSP : ministère de la Sécurité publique

MSSS : ministère de la Santé et des services sociaux

PSL : programme Supplément Loyer

PSOC : Programme de soutien aux organismes communautaires

SCF : secrétariat à la condition féminine

SHQ : société d'habitation du Québec

SPVM : service de police de la ville de Montréal

TCC : Traumatismes craniocérébraux

TCRI : table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

VC : violence conjugale

VCPS : violence conjugale postséparation

# 1. CARTE D'IMPLANTATION DU RÉSEAU MH2

## LES MEMBRES DE L'ALLIANCE 2024

### Abitibi-Témiscamingue

Alternatives pour elles : 10 unités 

### Bas-Saint-Laurent

La Débrouille : 8 unités 

### Capitale-Nationale

Inter-Elles : 14 unités  ; 5 unités 

Maison Missinak : 12 unités 

### Centre-du-Québec

La Volte-Face : 6 unités 

### Chaudière-Appalaches

Maison Denise Ruel : 7 unités 

Jardilec : 8 unités 

Maison Louise : 5 unités  ; 7 unités 

Maison la Transit'Elles : 5 unités 

### Côte-Nord

Anita Label : 8 unités 

### Estrie

La Bouée Régionale : 8 unités 

Horizon pour Elle : 5 unités 

La Méridienne : 8 unités 

Maison de Montigny : 9 unités 

### Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

L'Aid'Elle : 4 unités 

Blanche-Morin : 5 unités 

Mary Grace : 11 unités 

Centre Louise Amélie : 13 unités 

### Lanaudière

La Traverse : 11 unités 

### Laurentides

L'Ombre-Elle : 7 unités 

Maison d'Ariane : 8 unités 

Passe-R-Elle des H-L : 7 unités 

### Laval

Au tour d'elle : 2 unités 

Bouclier d'Athéna : 17 unités 

### Mauricie

Maison de Connivence : 5 unités 

La Séjournelle: Pavillon des Demois'ailes 10 unités 

### Montérégie

L'Égide : 7 unités  ; 6 unités 

Louise Latraverse : 15 unités 

La Re-Source 2 : 8 unités 

Maison La Source : 8 unités 

### Montréal

Alternat'elle : 14 unités  ; 6 unités 

Maison Flora Tristan : 9 unités  ; 20 unités 

La Dauphinelle : 4 unités  ; 14 unités 

L'Océane : 8 unités 

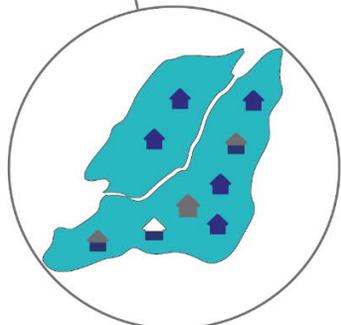
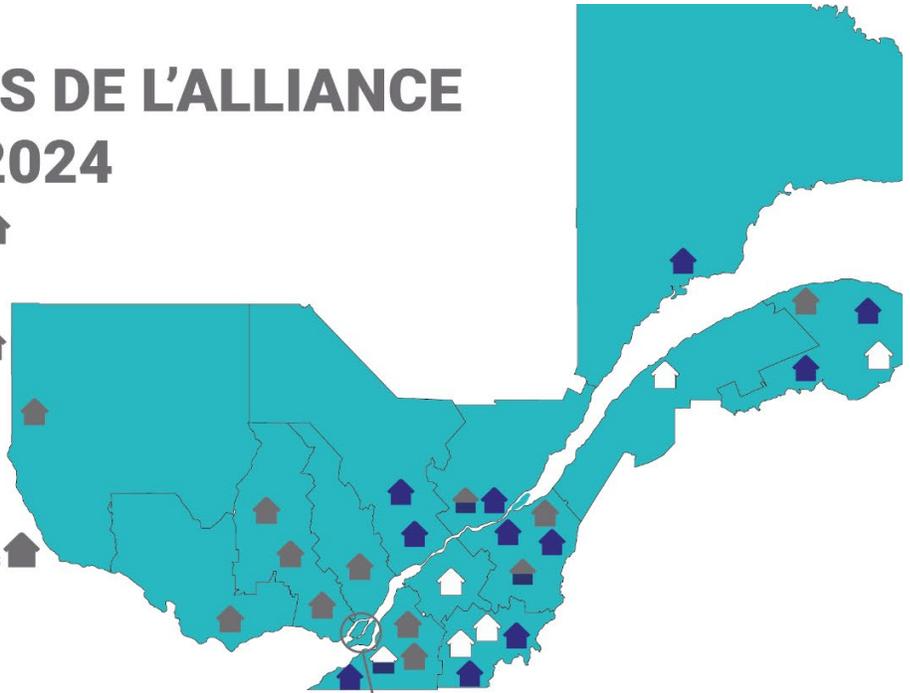
Nouvelle-Étape : 16 unités 

PasserElle : 11 unités 

Transit24 : 9 unités 

### Outaouais

Toit d'Érica : 14 unités 



	EN FONCTION
	EN CONSTRUCTION/ CONSTRUCTION IMMINENTE
	EN DÉVELOPPEMENT

## 2. NOS DEMANDES EN BREF

➤ **Le financement des services en MH2**

- 24 Millions \$ supplémentaires

➤ **La résolution du décalage financier des MH2**

➤ **Le financement des nouvelles unités**

- 15 Millions \$ supplémentaires

➤ **Le rehaussement du financement de l'Alliance MH2**

- 380 000 \$

➤ **La bonification des services publics dont les victimes ont besoin**

➤ **La continuité de la mise en place des PSL d'urgence en VC**

- Bonifier la capacité de suivi de ce programme au sein des équipes OMH
- Bonifier le plan d'action santé et bien-être des femmes
- Continuer le service d'accès à l'interprétariat pour les femmes allophones victimes de VC
- Revaloriser l'allocation « aide VC ».

➤ **Les suivis de Rebâtir la confiance**

- Échanges de garde sécurisé
- Appels de projets pour la recherche
- Aide juridique spécialisée en VC
- Ligne Rebâtir la confiance

### 3. INTRODUCTION

Les maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale (MH2) hébergent les femmes qui, au sortir des maisons d'aide et d'hébergement, ont des enjeux de sécurité majeurs avec l'ex-conjoint. Cela représente 8%<sup>1</sup> des femmes hébergées dans les refuges d'urgence, soit environ 500 femmes par an, et leurs enfants. La MH2 s'inscrit dans le continuum des services en violence conjugale et vise à prévenir l'homicide conjugal.

En 2023-2024, 21 maisons membres de l'AMH2 ont opéré 172 unités qui ont accueilli, 261 femmes et 389 enfants, pour une durée moyenne de séjour de 8 mois. Les taux de refus ont été de 74% pour manque de place.

Treize ministères ont un mandat en violence conjugale, dont 5 avec lesquels nous collaborons plus spécifiquement : Santé et Services sociaux, Condition féminine, Habitation, Sécurité publique, Justice. Les arrimages peuvent être complexes entre les différentes administrations dont les agendas sont parfois contradictoires.

### 4. FINANCEMENT DES SERVICES EN MH2

Le financement a pour but de consolider les services de soutien dans les MH2 afin de permettre aux femmes victimes de violence conjugale postséparation, de reprendre leur vie en main en toute sécurité, en travaillant sur leur autonomisation et la gestion du contexte postséparation.

Les services de soutien incluent les interventions individuelles (comprenant l'élaboration d'un plan d'intervention et de scénarios de protection, la référence et l'accompagnement vers d'autres ressources au besoin et les suivis post-hébergement) et les interventions de groupes auprès des femmes et des enfants, les activités de sensibilisation, d'éducation et de prévention auprès des femmes hébergées ainsi qu'auprès de la population.<sup>2</sup>

À ces responsabilités ajoutons le rôle de première importance des intervenantes des MH2 dans l'accompagnement des victimes de violence conjugale postséparation dans leurs parcours au sein des

---

<sup>1</sup> Alliance MH2

<sup>2</sup> Tiré du document du MSSS : CRITÈRES D'ALLOCATION DU FINANCEMENT DES SERVICES OFFERTS PAR LES MAISONS D'HÉBERGEMENT DE DEUXIÈME ÉTAPE

tribunaux spécialisés (MJQ) et le travail de représentation et de coordination des services au sein de la nouvelle structure des CLIS (MSSS).

<b>Typologie</b>	<b>Financement actuel</b> (Excluant les indexations)
Studio ou 3 ½	31 625\$
4 ½	44 275\$
5 ½	56 925\$
6 ½	69 575\$

La méthode de calcul initiale du MSSS pour le financement des MH2 est établie selon la typologie d'unité d'hébergement opéré et se base sur 3 critères :

- **Critère 1 : Nombre de ressources humaines**

- Calcul actuel :

Le nombre de RH par femme a été établi à 0,5 par femme et à 0,2 par enfant. Le nombre d'enfants et de femmes est calculé de la façon suivante :

<b>Typologie</b>	<b>Nombre de personnes</b>	<b>Nombres de ressources humaines</b>
Studio ou 3 ½	1 femme	0.5 intervenante
4 ½	1 femme et 1 enfant	0.7 intervenante
5 ½	1 femme et 2 enfants	0.9 intervenante
6 ½	1 femme et 3 enfants	1.1 intervenantes

- Constats :

- ❖ Pour l'année 2023-2024, les MH2 ont hébergé plus d'enfants que de femmes.

- ❖ Bien que le MSSS calcule la subvention pour un enfant par chambre, la réalité est toute autre. Les chambres en MH2 sont souvent occupées par deux, voire trois enfants, et les unités pour femme seule accueillent souvent un enfant en bas âge. Cette situation s'explique par le fait que ces logements sont transitoires et par les besoins en matière de sécurité.

- ❖ Du côté de la Société d'Habitation du Québec (SHQ), on reconnaît que les chambres sont occupées par plus d'un enfant en termes de « charge occupant » pour le calcul des superficies des projets.
- ❖ Le scénario actuel avait été mis en place en urgence (2018-2019), alors qu'il n'y avait pas de services uniformes en MH2. Le panier de services étant maintenant bien établi, nous connaissons mieux la réalité terrain et surtout les besoins en intervention afin de répondre à la demande et offrir des services adéquats.
- ❖ Besoins supplémentaires des intervenantes :
  - Besoin de travailler plus en profondeur les conséquences de la VCPS sur les liens mère-enfant ainsi que la reprise de pouvoir de la mère dans son rôle parental.
  - Les suivis post-hébergement sont nécessaires afin de maintenir les acquis et solidifier le filet de sécurité. Les nouveaux programmes (PSL en violence conjugale) permettent à des femmes un accès à du logement social plus rapidement, mais elles ont encore besoin du soutien des intervenantes.
  - La mise en place du programme « Entourage », un outil d'intervention centré sur le réseau social des femmes victimes de violence conjugale est reconnu et nécessaire mais augmente la charge de travail des intervenantes.
  - La mise en place du dépistage systématique à l'admission des femmes en MH2 pour les Traumatisme Craniocérébraux (TCC) permet une meilleure prise en charge (amélioration des conditions de santé) mais nécessite du temps de formation et d'intervention. Il est impossible pour l'ensemble des intervenantes de faire le dépistage systématique par manque de temps.
  - Les enfants en MH2 ont des multiples problématiques et vivent continuellement les impacts de la VC et de la VCPS.

- Les besoins en intervention augmentent sans cesse, étant donné la difficulté d'accès aux différents services du réseau de la santé aux femmes et aux enfants.
- Les femmes et enfants hébergés sont en grande détresse émotionnelle et psychologique et ont besoin de plus de services d'intervention individuelle et de groupe qu'avant la pandémie.
- Le passage en MH2 est marqué par la reprise des contacts entre les enfants et leur père., On note que le besoin en intervention est criant lors de cette période autant pour les femmes que pour les enfants en impliquant une grande collaboration avec les différents partenaires.
- Compte tenu de la complexité des dossiers VCPS, les rencontres avec les différents intervenants partenaires sont nombreuses et indispensables (DPJ, famille, milieu scolaire, accompagnement en recherche de logements, post-hébergement, etc.). Les intervenantes manquent de temps pour ces interventions.
- L'augmentation des services jeunesse en maison d'aide et d'hébergement demande une continuité des services en MH2.

○ **Critère 2 : Salaire des ressources humaines**

▪ Calcul actuel

Le salaire horaire actuel est établi à 25 \$ de l'heure plus 20 % de charges sociales (CS).

Le salaire annuel servant à calculer la subvention est de 55 000 \$.

▪ Constats

- Le salaire utilisé pour la base de calcul est insuffisant et en décalage important avec les salaires offerts en maison d'aide et d'hébergement (maisons d'urgence)
- Les exercices d'équité salariale imposent des ajustements salariaux.

La rétention du personnel est un défi étant donné les salaires si bas.

- **Critère 3 : Ressources matérielles**

- Calcul actuel

Le montant établi pour les ressources matérielles (destiné à l'intervention, au soutien et aux honoraires) correspond à 15% du total des critères 1 et 2.

- Constats

- À la suite de la réception d'une communication du MSSS, nous apprenons que : « Les frais liés à la réparation ou aux autres frais liés à l'immeuble (loyer, hypothèque, assurance, etc.) sont des dépenses inadmissibles à la subvention ». Comment pouvons-nous offrir des services dans un espace et un cadre sécuritaire et adéquat si nous n'avons pas le droit de payer des frais pour un ou des locaux? Nous pouvons donc payer une ligne téléphonique mais aucun local pour installer celle-ci ? Il est donc impératif que le MSSS reconnaisse des dépenses liées aux espaces d'intervention.
- La somme ridicule de 15% doit servir exclusivement aux équipements de bureau, assurance, électricité et chauffage, à l'entretien et la sécurité, aux frais de déplacements, la production d'outil d'intervention et les frais de communication. Qu'en est-il des frais d'activités offertes aux femmes et aux enfants? Le soutien juridique? Le mobilier, les draps, les ustensiles à fournir aux femmes et aux enfants?

## REVENdicATIONS

- ✓ **Refonte et bonification du cadre financier**

Après 6 ans de déploiement du panier de services, nos membres sont capables de démontrer que les coûts sont largement sous-estimés, notamment au regard du rattrapage salarial de nos équipes de travail qui se font débaucher par le réseau de la santé et qui pratique le maraudage de manière excessive dans notre milieu. De plus, le déploiement de nouvelles aides pour les victimes a engendré de nouveaux mandats aux intervenantes de maisons tels que : la recherche d'appartements au privé pour les PSL d'urgence, les accompagnements sociojuridiques....

Nous demandons que la méthode de calcul soit revue pour les MH2 :

- **Augmentation du nombre d'enfants pour les calculs pour une cohérence gouvernementale :**

- Le MSSS se base sur un nombre plus bas d'enfants par unité pour faire le calcul de la subvention que le nombre réel d'enfants hébergés en MH2. La cohérence entre les programmes est indispensable, la SHQ reconnaît les taux d'occupation de deux enfants par chambre alors que le MSSS seulement un enfant. Il est nécessaire que le MSSS emboîte aussi le pas.

- **Augmentation du ratio d'intervenantes pour la base de calcul :**

- L'augmentation du nombre d'intervenantes est nécessaire pour répondre directement et adéquatement aux besoins des femmes et enfants.
- Le critère du salaire ne se base que sur le calcul du salaire d'une intervenante alors que la MH2 doit aussi embaucher une coordonnatrice, une adjointe, une conseillère clinique, une concierge, etc. Comment est-ce possible de payer des intervenantes et l'ensemble d'une équipe avec un si petit montant?

- **Augmentation de la base salariale pour le calcul de la subvention :**

- Le salaire horaire soit établi à 34.27\$ \$ de l'heure plus 21,482 % de charges sociales (CS).
- Le salaire annuel servant à calculer la subvention soit de 75 768\$.

- **Augmentation du % pour les ressources matérielles**

L'augmentation du pourcentage en ressources matérielles est indispensable et doit inclure d'autres frais : coûts des espaces d'intervention, coûts de services aux femmes et aux enfants, etc.

Typologie	Nombre de personnes	Nombres de ressources humaines	Revendications	Financement actuel (Excluant les indexations)
Studio ou 3 ½	1 femme	<b>0.7</b> intervenante	<b>65 218 \$</b>	31 625\$ 0.5 intervenante
4 ½	1 femme et <b>2</b> enfants	<b>1.1</b> intervenantes	<b>102 485 \$</b>	44 275\$ 0.7 intervenante
5 ½	1 femme et <b>4</b> enfants	<b>1.5</b> intervenantes	<b>139 752 \$</b>	56 925\$ 0.9 intervenante
6 ½	1 femme et <b>6</b> enfants	<b>1.9</b> intervenantes	<b>177 019 \$</b>	69 575\$ 1.1 intervenantes

Il est important de noter que la subvention ne comprend pas que le salaire des intervenantes mais bien l'ensemble des dépenses de la MH2 (intervenantes, espace d'intervention, coordo, ressources matérielles, matériels d'intervention, etc.)

<b>Portrait d'une maison type de 8 unités</b> 8 unités de 4 ½ soit <b>8 femmes et environs 16 enfants</b>		
	Financement actuel (Excluant les indexations)	Revendications
<u>Besoins minimaux en ressources humaines :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 coordonnatrice</li> <li>- 6 intervenantes</li> <li>- 1 adjointe administrative</li> <li>- ½ responsable de l'entretien</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Total de 8 ½ postes</b></p> <u>Autres dépenses :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Matériels d'intervention et d'activité,</li> <li>✓ Assurance,</li> <li>✓ Électricité et chauffage,</li> <li>✓ Entretien et réparation,</li> <li>✓ Locaux d'intervention,</li> <li>✓ Frais de déplacement,</li> <li>✓ Équipements de sécurité, mobilier et équipement pour les espaces d'intervention et les unités d'hébergement, etc.</li> </ul>	<b>354 200\$</b>  <b>Cela représente moins de 42 000\$ par ressources humaines sans considérer les autres dépenses !!!</b>	<b>819 880\$</b>

En conséquence, voici la **projection du budget nécessaire** selon les unités actuellement opérées et celles en construction des membres de l'AMH2.

*A noter que le MSSS dispose du calendrier d'ouverture des services pour affiner ces chiffres au fur et à mesure de l'ouverture des nouvelles unités.*

Type d'unités	Nombre d'unités opérées en 2023-2024	Nombre d'unités opérées en 2024-2025	Total \$\$ 2024-2025 *excluant les indexations	Nombre d'unités prévisionnels en 2025-2026	Total \$\$ 2025-2026
Femme seule	60	97	3 067 625 \$	156	10 174 008 \$
4 ½	83	98	4 338 950 \$	131	13 425 535 \$
5 ½	23	35	1 992 375 \$	60	8 385 120 \$
6 ½	6	9	626 175 \$	15	2 655 285 \$
<b>TOTAL</b>	<b>172</b>	<b>239</b>	<b>10 1025 125 \$</b>	<b>362</b>	<b>34 639 948 \$</b>

En conclusion, la subvention nécessaire aux services ouverts en MH2 par le réseau de l'Alliance aura besoin de près de **24 millions \$ supplémentaires pour offrir des services adéquats dans les 239 unités existantes et les 123 nouvelles unités, soit un total de 362 unités MH2.**

✓ **Résoudre le décalage financier des MH2**

Certaines maisons de deuxième étape existantes ont récemment ouvert de nouvelles unités ou en ouvriront sous peu. Ces nouvelles unités sont financées sur la base du calcul initial, sans les indexations des dernières années. Il est prioritaire **d'harmoniser le financement** de toutes les unités, qu'elles soient existantes ou nouvelles. Comment un employeur peut payer, à compétence égale, une employée moins chère qu'une autre pour le même travail?

Dans le budget 2023, une somme de 2 millions a été allouée pour permettre au MSSS de financer les budgets préouverture des nouvelles MH2 et résoudre le décalage du cadre financier. Nous apprenons qu'en 2023, une partie de cette somme a été retournée au fond consolidé faute de temps pour trouver une formule de calcul.

Pour 2024, selon nos calculs, seulement 374 757\$ a ont été alloués et versés en budget préouverture.

Nous évaluons donc qu'autour de 1 625 243\$ prévus pour les MH2 et destinés à mieux soutenir des femmes et des enfants victimes de violence conjugale postséparation n'ont pas été décaissés à ce jour. Nous craignons qu'encore cette année, cette somme soit retournée au fond consolidé alors

qu'elle est prévue pour les MH2 qui sont en manque de financement. Pour rappel, les taux de refus sont en augmentation tout comme la demande de service croissante dans l'ensemble du Québec.

Nous comprenons que l'établissement d'une formule de calcul en vue de la distribution équitable de cette somme de façon récurrente est complexe en attendant l'ouverture complète des ressources. Pour éviter ce problème, nous suggérons d'attribuer les sommes restantes du 2 millions à la consolidation des maisons existantes **sous forme non récurrente**. Nous proposons que le partage soit équitablement distribué aux unités VC ouvertes selon la typologie de ces dernières.

Cette formule pourrait se poursuivre d'ici la finalité des ouvertures, soit en 2025-2026 et possiblement 2026-2027.

## 5. FINANCEMENT DES DÉVELOPPEMENTS DU RÉSEAU D'HÉBERGEMENT MH2

- **Poursuite du développement du réseau des MH2**

Les premières nouvelles unités d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape sont ouvertes depuis 2023-2024. Le réseau des MH2 atteindra un total de 362 unités d'hébergement en 2026.

Les projets en violence conjugale coûtent naturellement plus chers que du logement social classique. Les facteurs qui augmentent les coûts sont les suivants :

- L'installation de divers équipements de sécurité,
- Environ 25% d'espace d'intervention (bureau d'intervention, salle commune, salle enfants),
- Moins d'économies d'échelle puisque les projets sont beaucoup plus petits (pour des raisons de sécurité).

Une liste des projets actuellement promis par le gouvernement a été émise il y a plusieurs années afin de rattraper le retard de manque de places.

Bien que cette trentaine de projets de MH2 soit une avancée majeure, il est nécessaire que le gouvernement table sur de futurs projets afin d'éviter de nous retrouver dans une telle crise de nouveau. Les 30 projets financés ont été ciblés à la suite d'évaluations du manque de places remontant à plus

de 7 ans. Or depuis, les demandes d'hébergement en deuxième étape n'ont fait qu'augmenter, pourtant aucune nouvelle évaluation des besoins actuels n'a été réalisée.

5 membres de l'Alliance tablent présentement sur plusieurs projets de nouvelles unités. On parle donc d'une **trentaine** d'unités supplémentaires qui seront à financer en construction, mais aussi en service dans les prochaines années.

- **Subventions gouvernementales complémentaires**

En février 2024, un document intitulé "Particularités et besoins des maisons pour femmes victimes de violence - Besoins minimaux visant un déploiement optimal des services en maison d'hébergement" a été présenté à l'interministériel. Ce document décrit les raisons pour lesquelles un projet de maisons d'hébergement engendre des coûts de construction plus importants qu'un projet de construction de logement social. Au-delà des explications sur les espaces nécessaires à l'intervention, tous les coûts relatifs aux équipements de sécurité, à la durabilité des matériaux, mais aussi à l'accessibilité évolutive y sont détaillés.

Bien que nous reconnaissons les efforts de la SHQ pour tenter d'augmenter les financements pour la construction des maisons en développement, le financement prévu dans le cadre du programme actuel est toujours insuffisant pour boucler l'ensemble des budgets de construction de ces maisons.

Comme pour un projet de logement social, l'analyse de viabilité des projets de maisons d'hébergement est déterminée par un critère prédominant, le « coût par porte ».

Cette analyse est défavorable aux projets qui comptent jusqu'à 25% d'espace supplémentaire par rapport aux unités construites de logements sociaux et permanents. Nous rappelons que ces espaces sont essentiels pour offrir les services aux femmes et enfants hébergés. Cependant, dans l'analyse de viabilité des projets, ces besoins ne sont pas pris en compte dans le ratio de calcul. Seul le nombre de logements est considéré avec le coût de réalisation du projet.

Une fois le « coût par porte » jugé satisfaisant, la SHQ considère viable un projet de MH2 avec une hypothèque dans leur programme de financement. Induites pourtant par une insuffisance de financement, ces hypothèques majeurs ajoutent un fardeau pour les organismes.

Engagées dans leur projet et soucieuses de s'engager en construction avec un manque à gagner important, les maisons d'hébergement font tout leur possible pour trouver des financements complémentaires. Le constat est que, malheureusement, aujourd'hui les campagnes de financement sont de plus en plus compliquées.

De plus, selon la région et la municipalité, des disparités régionales importantes sont à constater, ce qui crée des iniquités dès le départ. Les sollicitations, même répétées, ne suffisent plus à combler les manques à gagner des projets, toujours plus grands. Les fondations vont jusqu'à questionner les regroupements provinciaux sur le nombre grandissant de MH2 sollicitant des contributions. Il faut également nommer que le financement de « la brique » est difficile, voire inexistant.

Nous vous avons parlé à plusieurs reprises des défis de viabilité financière des projets en tenant compte des exigences du MSSS et de la SHQ. Nous constatons que l'incohérence des programmes perdure. Un projet viable aux yeux de la SHQ obtient l'autorisation de partir en chantier alors que sa viabilité ne correspond pas à la réalité terrain des maisons d'hébergement.

En effet, la solution proposée par la SHQ est souvent de viabiliser un projet en augmentant les contributions des femmes hébergées. Tout en étant irréaliste, cela fragilise l'équilibre financier des organismes. Souvent, les femmes hébergées se retrouvent aussi en précarité financière. Bien que les loyers puissent être élevés dans certaines régions on ne peut exiger des montants comparables aux femmes victimes de violence conjugale. Nous ne parlons pas ici de logement, il est question de protection et de survie.

Aussi, afin de valider la viabilité financière, la SHQ demande aux organismes d'identifier les sommes de la subvention de la mesure 18 (financement des services des MH2 par le MSSS) qui peuvent servir aux dépenses liées aux bâtiments. Or, ces subventions sont déjà insuffisantes.

Les projets concernés sont donc actuellement en chantier, sans que les responsables des ressources sachent comment il sera possible pour elles de mettre en place des services adéquats une fois les clés en main, ou si au contraire, elles devraient limiter les sommes dévolues aux ressources humaines pour les allouer au paiement d'une hypothèque, ce qui aura un impact direct sur les services offerts aux femmes et aux enfants.

Bien que les équipements de sécurité ne soient pas une dépense considérable dans le coût total des projets, devant l'impossibilité d'assumer les versements hypothécaires prévus, certaines maisons se questionnent actuellement sur le retrait de ces équipements.

Si la somme de 200 000\$ d'équipement en sécurité sur un projet de plus de 10 Millions de dollars peut paraître insignifiante, le capital et l'intérêt engendrés par ce 200 000\$ représentent un énorme fardeau financier pour les maisons. Ces économies de bouts de chandelles mettront à risque la sécurité des femmes et des enfants. En plus d'avoir accès à des services différents d'une maison à l'autre, elles auront accès à des niveaux de sécurité différents.

**C'est donc 15 millions \$ nécessaires pour couvrir les manques à gagner dans les projets, mais surtout, afin d'offrir la sécurité à toutes les femmes et enfants équitablement.**

(Soit 6 Millions en MAH et 9 Millions en MH2)

## 6. FINANCEMENT DE L'ALLIANCE MH2

Pour commencer, nous souhaitons mettre en lumière la fulgurante croissance de L'Alliance puisqu'entre 2018 et 2024 son membrariat est passé de 11 membres à 38 membres soit une augmentation de 245%.

Au-delà de la croissance inégalée, l'Alliance démultiplie ses efforts pour accompagner ses membres dans leur développement de nouvelles unités. Les MH2 ont besoin d'un fort soutien, tant pour le développement de projets, que pour la mise en place du panier de services.

Nombres d'unités en opération des membres AMH2		
2023-2024	2024-2025	2025-2026
172	239	362

Les maisons déjà en opération sont financées depuis 6 ans, ce qui leur permet de déployer le panier de services en continu dans un contexte général de pénurie de main d'œuvre. L'Alliance offre à l'ensemble de ses membres du soutien technique, de la formation spécialisée, de la recherche sur leurs enjeux d'intervention. L'Alliance contribue activement aux travaux des ministères de la santé et des services sociaux (MSSS), des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), de la Sécurité publique (MSP), de la Justice, relatifs aux évolutions des politiques publiques en violence conjugale. L'Alliance siège également au comité d'examen des décès survenus en contexte conjugal du bureau du coroner, et est une instance reconnue par le Secrétariat à la condition féminine (SCF).

Pourtant le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale ainsi que la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes sont significativement et proportionnellement mieux financés que l'Alliance. Quant aux ressources pour hommes, elles sont encore **plus choyées** financièrement. Le réseau À Cœur d'hommes (31 groupes pour conjoints violents) a obtenu plus du triple de notre financement au PSOC (506 000\$). Nous opérons avec un financement à la mission globale si précaire que même le Réseau des Maisons Oxygène (160 812\$) regroupant 19 maisons d'hébergement pour pères en difficulté est mieux financé que nous par le PSOC. Il nous semble **donc déplorable** d'être sous financées par rapport aux ressources d'aide pour les hommes alors même que nous défendons les droits et les intérêts des victimes de violence conjugale postséparation.

3	PSOC 2023-2024	Nombre de membres approximatif	Financement moyen par membre
<b>A cœur d'homme</b>	506 562 \$	31	16 340,71 \$
<b>Réseau des maisons oxygène</b>	160 812 \$	19	8 463,79 \$
<b>Regroupement québécois. CALACS/RQCALACS</b>	408 406 \$	21	19 447,90 \$
<b>Fédération des maisons d'hébergement pour hébergement femmes</b>	190 472 \$	41	4 645,66 \$
<b>Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale</b>	245 043 \$	48	5 105,06 \$
<b>Alliance des maisons de 2eme étape</b>	151 413 \$	38	3 984,55 \$

Il est certain que ces regroupements ont un historique plus long au PSOC, ce qui a pu induire des augmentations successives au fil des années, pour autant la réalité de nos besoins et de nos travaux se compare tout à fait aux leurs en 2025. C'est pourquoi nous souhaitons dénoncer une injustice criante.

Soulignons que le financement à la mission globale de l'Alliance (PSOC) ne représente que 7% de son budget prévisionnel pour l'année 2025. La pérennité de l'organisation est menacée puisque l'essentiel du travail de représentation politique, de défense des droits, de travail en matière de sensibilisation et de formation de nos membres est actuellement largement financé par des projets ponctuels non récurrents. **Afin d'assurer l'équité avec ses partenaires**, l'Alliance réclame au MSSS la correction rapide du biais patriarcal historique qui la maintient dans une situation discriminatoire de pauvreté au regard des autres réseaux cités plus haut.

Certes, l'Alliance peut aussi compter sur une cotisation de 0,8% du financement global de chaque membre pour un grand total de 136 828\$ de cotisations mais il est important de savoir que cela ne représente que 6% du budget de L'Alliance en 2025. Il nous est absolument impossible de demander à nos membres de cotiser à hauteur de plus de 0.8% sans les appauvrir ou les obliger à couper dans des services directs offerts aux femmes et aux enfants qu'elles hébergent. D'ailleurs cet argent des

<sup>3</sup> Source : [www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/reseau/partenaire-du-systeme/PSOC\\_OC\\_nationaux\\_financement\\_2023-2024.pdf](http://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/reseau/partenaire-du-systeme/PSOC_OC_nationaux_financement_2023-2024.pdf)

maisons membres est destiné à financer des services directs aux femmes, non au regroupement qui les représente.

Il est également important de mettre en lumière qu'en 2018, 2 travailleuses assuraient la permanence de l'Alliance. Aujourd'hui nous sommes 14 travailleuses ! Le PSOC nous permet de rémunérer tout au plus deux travailleuses et payer le loyer. Il est donc inutile de vous démontrer que nous ne pouvons fonctionner de façon pérenne et durable avec un financement aussi maigre. La table provinciale préconise le financement de 6 postes permanents pour un regroupement de notre taille. Actuellement l'Alliance fonctionne par projets parce que son financement à la mission est largement insuffisant pour répondre aux besoins croissants des membres dont le nombre augmente rapidement.

Les Ministères sollicitent notre expertise pour articuler l'opérationnalisation de l'ensemble des recommandations en violence conjugale, ce qui est une charge de travail bienvenue mais supplémentaire et conséquente. L'Alliance doit disponibiliser ses coordonnatrices et sa présidente bénévole en continu depuis des mois avec les Ministères de la Justice, de la Sécurité publique, de l'Habitation, de la Santé. Nous avons dû là encore étoffer l'équipe afin de répondre à la demande gouvernementale.

En conclusion ; Attendu que l'Alliance est un acteur incontournable sur les enjeux de violence conjugale postséparation, nous demandons donc **un soutien à la mission globale à la hauteur DU TRAVAIL ACCOMPLI : 380 000\$ soit seulement 15,5% de notre budget total de 2025**

## 7. LES SERVICES PUBLICS DONT LES VICTIMES ONT BESOIN

- **PSL d'urgence en violence conjugale**

La demande de l'Alliance d'accès au logement social en urgence pour les femmes sans statut est reconnue depuis le budget de 2021, dans lequel le gouvernement a accordé un nouveau programme de supplément au loyer (PSL d'urgence) pour cette clientèle. Il est nécessaire de poursuivre la mise en place de ce volet spécifique de PSL d'urgence. Il a fait ses preuves dans les offices d'habitation où il est soutenu par les OMH, sans toutefois que les moyens effectifs leur aient été dévolus pour opérationnaliser ce programme. Ce sont les intervenantes des maisons qui doivent chercher un

appartement sur le marché privé, convaincre le propriétaire de louer, le tout dans des délais ultra rapides vu que le marché de l'immobilier locatif est extrêmement tendu. Il n'a pas été rare que des baux échappent au programme du fait de la lenteur du processus OMH, alors que nous parlons bien ici de **PSL d'urgence**

Par ailleurs, le principe de priorisation des victimes de violence conjugale sur les listes d'attente des HLM doit se poursuivre.

Enfin la disponibilité de logement social est cruciale pour assurer la sortie du cycle de la violence pour un bon nombre de femmes. La crise actuelle a pour effet de prolonger indument les séjours des femmes en maison d'urgence comme en 2<sup>e</sup> étape.

- **Bonification du plan d'action santé et bien-être des femmes**

Le secteur de la violence conjugale travaille depuis les 3 dernières années sur les impacts méconnus des traumatismes crâniocérébraux (TCC) sur les victimes de violence conjugale<sup>4</sup>. En janvier 2023 l'Alliance a tenu une journée d'étude réunissant, à l'UQAM, des médecins, des ergothérapeutes, des intervenantes de maisons d'hébergement. Cette journée a débouché sur la création d'un comité multidisciplinaire qui regroupe, l'Alliance MH2, des chercheuses universitaires, des représentants de la DPJ, SPVM, et des représentants de l'hôpital général de Montréal. Actuellement l'Alliance cogère 6 projets sur l'impact des TCC sur les femmes victimes de VC.

Durant ces dernières années, l'Alliance tente de systématiser l'utilisation de l'outil HELPS, un outil de dépistage des TCC, dans les MH2. Bien qu'il permette de détecter précocement les symptômes du TCC, l'outil est parfois, mis de côté par manque de temps et de ressources dans les MH2, Le problème est aussi dans l'orientation des femmes vers les services de santé appropriés.

Le 06 novembre, nous avons tenu une journée d'échange croisées sur les traumatismes crâniocérébraux en contexte de violence conjugale à l'institut universitaire sur la réadaptation physique

---

<sup>4</sup> Pour 1 hockeyeur qui fait un trauma, ce sont 700 femmes qui en subissent un (voir les travaux de Mme Halina Haag, Université Weston), un étranglement par exemple (violence) peut conduire à un TCC.

de Montréal. L'objectif de la journée a été de créer une feuille de route afin d'établir un écosystème interdisciplinaire et intégré pour les femmes victimes de violence conjugale physique qui sont 11 à 12 fois plus à risque d'avoir subi un traumatisme craniocérébral que les athlètes et les soldats, et qui, pourtant, peinent encore à accéder à des services adaptés à leurs réalités.

Avec une cinquantaine d'autres acteurs clés des milieux communautaires, de la recherche, de la santé, des services sociaux, juridiques, policiers et de la protection de la jeunesse, ce moment d'échange a porté ses fruits pour penser ensemble des pistes d'intervention réalistes et à grand impact au bénéfice des femmes et des enfants victimes de TCC légers.

Il est aussi nécessaire de spécifier qu'un corridor de services particulier devrait être mis en place pour assurer aux femmes et aux enfants hébergés **l'accès aux soins de santé mentale**. Cela est un enjeu pour les femmes qui ne peuvent pas aller en hébergement du fait d'un diagnostic (notamment les troubles du spectre de l'autisme – TSA).

- **Réclamation de la poursuite du projet d'accès aux services d'interprétariat en MH2**

Pour la troisième année consécutive, l'Alliance a été partie prenante du projet « Accès à l'interprétariat », mené en collaboration avec la TCRI, le Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. Les objectifs de ce projet sont de développer des moyens efficaces d'assurer l'accès aux services d'interprétariat pour des femmes allophones en situation de violence conjugale ainsi que de permettre aux interprètes d'être adéquatement sensibilisé-es et formé-es pour comprendre les dynamiques de la violence conjugale et de la violence conjugale postséparation afin qu'ils et elles puissent réaliser une intervention de qualité auprès des victimes. Le projet ASIFI a permis, entre autres, de mettre en place un fonds d'urgence pour aider les femmes allophones victimes de violence à bénéficier de services d'interprétariat au sein des différentes MH à travers le Québec. Le projet est réalisé en adéquation avec la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 ainsi que la Stratégie gouvernementale intégrée Contre la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance 2022-2027. Ce sont 4 369 heures d'interprétariat en contexte de violence conjugale qui ont été remboursées via ce projet depuis sa mise en place. Une évaluation du service réalisée en mars 2024 a d'ailleurs démontré qu'il se révèle comme une véritable courroie de transmission pour sauver

des vies. Ce projet a connu un bris de services et des enjeux de financement ce qui a un impact direct sur les services offerts aux femmes.

Les recommandations 23, 25 et 27 du troisième bilan du comité d'examen des décès liés à la violence conjugale, bureau du coroner paru en novembre 2024 confirment qu'il reste du chemin à faire pour protéger les victimes de violence conjugale et assurer leur sécurité. Les besoins d'offrir des services adaptés aux femmes immigrantes et allophones, particulièrement celles qui ne connaissent pas les services d'aide, sont plus criants que jamais. Nous revendiquons la continuité du financement permettant la poursuite du programme.

- **Revalorisation de l'allocation aide VC**

L'aide sociale est bonifiée de 100\$ par mois pour les victimes de violence conjugale durant leur séjour en maison de 1<sup>e</sup> et de 2<sup>e</sup> étape. Ce montant n'a pas été revue depuis plus de 15 ans, il doit être revalorisé pour faire une réelle différence dans les outils permettant une réorganisation de vie à la suite d'un vécu de violence conjugale et violence conjugale post séparation d'une femme hébergée.

## 8. LES SUIVIS DE REBÂTIR LA CONFIANCE

- **Échange de garde sécurisé**

« [le Comité] recommande également de pallier le manque de lieux accessibles et sécuritaires pour effectuer les échanges de garde ou les visites supervisées (R-133) et de prévoir un nombre suffisant d'intervenant.e.s formé.e.s pour faciliter et superviser les droits d'accès (R-134) »

Actuellement, alors même que ces décisions sont des ordres de Cour, les services ne sont pas disponibles. Ainsi, par exemple, sur la Côte Nord le service a été purement et simplement suspendu faute de fonds; à Montréal il n'y a que deux points de services, aux confins de l'Ouest et de l'Est. Cela conduit les femmes à procéder à des échanges d'enfants au Mc Donald ou à la station de métro, en aucun cas sécurisant pour la mère. Bien entendu ces services, étant liés à la sécurité, et ordonnés par un juge, doivent être accessibles gratuitement.

- **Appels de projets pour la recherche**

Il est nécessaire, et de bonne gestion des fonds publics, que les fonds alloués au suivi de la mise en œuvre de *Rebâtir la confiance*, soient l'objet d'appels de projets pour l'ensemble des volets, incluant les dimensions de recherche. Lorsqu'il s'agit de recherche évaluative quant aux pilotes, ou nouvelles mesures proposées, le ministre de la Justice, responsable d'une reddition de comptes annuelle à l'Assemblée nationale, doit s'assurer que la validité et la crédibilité de l'exercice ne prête pas flanc à des perceptions de parti pris quant à la bonne exécution ou non de la feuille de route. Pour cela, il est essentiel que les contrats de recherche soient soumis à une procédure d'appels à projets auprès des universités.

- **Aide juridique spécialisée en VC**

Il est crucial de **bonifier l'accès à des avocats formés en violence conjugale à l'aide juridique**. Ces dossiers sont complexes, les avocats refusent les causes, car leurs émoluments ne correspondent pas du tout à la charge de travail qu'ils représentent.

- **Augmenter le nombre d'heures de consultation juridique Ligne Rebâtir**

Les victimes de violence conjugale séjournant en MH2 ont souvent besoin d'un accompagnement beaucoup plus consistant que les quatre heures offertes actuellement.

Un financement plus élevé serait nécessaire afin d'augmenter l'offre de services de l'organisme Rebâtir qui rend la consultation juridique accessible à un grand nombre de victimes de violence conjugale. Ainsi, le nombre d'heures de consultation gratuite pour chaque victime devrait être revu à la hausse.